

# SUPPRIMER Le STATUT COHABITANT !



**Vous aussi témoignez,  
la lutte  
c'est avec vous !  
RDV en page 4.**



**20 ans de  
condamnation  
par l'ONU !**

## Sommaire

**Le statut cohabitant  
qu'est-ce que c'est ?**

**Annonce à la population**

**Positionnement des partis**

**Faits divers**

**Petites annonces**

**Témoignages...**



**Les Témoins du Vécu Militants toujours en action  
face au statut cohabitant.**



20 février 2021, journée mondiale de la justice sociale !  
Belgique carton rouge sang !

Le statut cohabitant a été créé dans le but de faire des économies en se servant dans la poche des personnes les plus précarisées du pays !

Une sorte d'impôt qui ne se dit pas, appliqué aux trop petites « fortunes » s'agissant de piquer à une part d'allocations complètes déjà bien maigres (souvent sous le seuil de pauvreté) pour renflouer les caisses de l'État par le biais de l'appauvrissement.

On peut parler de l'organisation d'une injustice contributive, à l'heure où une vraie réforme fiscale ambitieuse est toujours aux oubliettes dans notre pays ! Pas de géant pour puiser dans la poche des cohabitant.e.s...  
Pas de souris pour puiser dans la poche des possédant.e.s !

Et que dire de l'injustice sociale dès lors qu'outre appauvrir, ce statut isole plutôt que de solidariser, provoque le mal logement et augmente la pénurie de logement, entrave la colocation, brise des relations familiales, empêche des relations amicales, met à mal l'intergénérationnel, affecte la santé mentale... tous le contraire des essentiels tant réclamés par la base, tous le contraire des enjeux sociétaux majeurs au service desquels un Gouvernement devrait œuvrer.

Les femmes sont particulièrement victimes de ce statut cohabitant. Cela n'a pas échappé au Conseil économique et social de l'ONU qui, dans ses conclusions rendues publiques le 1er décembre 2000, dénonce le caractère sexuellement discriminant du statut cohabitant.<sup>1</sup>

20 ans de discrimination avérée envers les femmes pratiquée par la Belgique !

Et que dire de la perte de droit à la vie privée trop souvent contrôlée par des travailleurs sociaux dont le métier est dévoyé.

Appauvrir, c'est affaiblir les personnes, la solidarité, la société et l'économie. Les gouvernements n'ont pourtant cessé d'aller crescendo dans cette direction. Quel très mauvais calcul humain et financier.

- 1974 : le statut cohabitant existe pour les personnes au CPAS
- 1980 : idem pour les indemnités chômage
- 1991 : idem les indemnités maladie et invalidité

Nous demandons que le Gouvernement ait le courage de faire le choix de supprimer ce statut qui fait honte à la Belgique.

Vous voulez comprendre ce que ça veut dire en chiffre ?

<https://www.onem.be/fr/documentation/bar%C3%A8mes/chomage-complet>

<https://www.mi-is.be/fr/nouvelles/augmentation-du-revenu-dintegration-au-1er-janvier-2021>

<sup>1</sup>« Le Conseil économique et social des Nations Unies a entendu, le 27 novembre 2000, lors de sa 64ème séance, les représentants de l'Etat belge et les a interrogés sur base des articles 16 et 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques que la Belgique a ratifié. La question a été posée aux représentants de savoir si le statut cohabitant en réglementation chômage ne constitue pas une discrimination à l'égard des femmes, qui constituent 70 à 80% des chômeurs cohabitants. Dans ses conclusions, rendues publiques le 1er décembre, le Conseil économique et social dénonce le caractère sexuellement discriminant du statut cohabitant: «The Committee expresses its concern about the discriminatory effects against women of the so-called 'cohabitation rule' in the unemployment insurance regime of Belgium».

Banc de désunion

*Afin de bénéficier d'une pension correcte (de la GRAPA ?)  
et après 47 ans de mariage.*

**Karine et Daniel**

*Vous annoncent leur DÉSUNION.*

*Une célébration se déroulera le 21 septembre 2021 à 20h.  
dans la salle « Vivre ou survivre » à Moitiez- sur-Meuse.*

Nouvelles promos



CarreFou

**1+1=3**

**Pour le professeur**

**1+1=2**

**Pour**

**les cohabitants**

**1+1= 1/2**

**Annonce à la population par crieurs publics sur toutes les places du royaume !  
Luttons ENSEMBLE contre la discrimination. Jean PeuPlus s'adresse à vous toutes et tous !**



Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

La crise sanitaire à laquelle notre pays fait face depuis bientôt un an maintenant mobilise les efforts constants du gouvernement. Elle a d'ores et déjà occasionné des conséquences économiques et sociales d'une gravité sans précédent depuis la deuxième guerre mondiale.

Les temps sont durs. L'équipe gouvernementale en place ne ménage pas ses efforts pour contenir les effets dévastateurs de la propagation du virus sur notre économie et nos emplois. Ces efforts génèrent des déficits budgétaires importants et une perte de compétitivité pour nos entreprises telle qu'elles ne peuvent plus se permettre de supporter le handicap salarial important que génèrent les coûts salariaux d'application en Belgique. Or, chacun.e sait que le monde entrepreneurial est le véritable moteur de la relance économique future !

La crise est dure, mais la solidarité, les efforts de chacun.e.s envers les plus proches doivent perdurer et s'amplifier encore pour nous permettre d'en sortir. Des mesures difficiles mais nécessaires sont à prendre. Plus que jamais, celles-ci doivent activer les solidarités familiales, pour que nous fassions face, ensemble.

Vous le savez, dans les années 1980 le statut cohabitant a été instauré pour les bénéficiaires d'allocations sociales et d'aide sociale. L'affirmation, par des non-concernés, que la vie sous un même toit générerait certainement des économies positives pour le ménage avait alors subtilement convaincu le gouvernement de l'époque de réduire de 30 à 45 % le montant des allocations et aides sociales perçues par les personnes vivant ensemble ! Quoi de plus normal dans le fond même si cela cause bien de petites problèmes à la marge pour certains, surtout certaines... bon, passons ! Aujourd'hui, le statut cohabitant entraîne par exemple qu'un.e bénéficiaire d'une allocation de chômage en fin de dégressivité peut recevoir jusqu'à 1111,76 euros par mois s'il.elle vit seul.e, et maximum 579,02 euros par mois s'il.elle cohabite. Vous me suivez...

Cette mesure a été depuis – et justement – contestée. L'Organisation des Nations Unies a ainsi dès l'année 2000 appelé la Belgique à mettre de l'ordre dans son système social. Il n'était pas normal que des personnes cohabitantes ayant cotisé autant que des personnes isolées perçoivent ensuite un revenu de remplacement au montant bien inférieur. Et de fait, les personnes percevant un salaire ne subissent pas de différence de salaire alors que sans nul doute elles font aussi des économies d'échelle en vivant à plusieurs salarié.e.s sous le même toit.

**En conséquence, de la même façon que dans les années 1980, le gouvernement décide en cette année 2021, que pour mettre fin à cette discrimination les salarié.e.s seront soumis.e.s à la même règle. Par voie d'arrêté royal, dès le 1er mars prochain, les entreprises se verront imposer l'application d'une réduction des salaires des travailleurs et des travailleuses cohabitant.e.s de 30%. Les sommes retenues regagneront les caisses de l'Etat. Nous misons sur la débrouillardise légendaire de nos concitoyens et concitoyennes, ne doutant pas que les heureux bénéficiaires d'allocations et d'aides sociales seront d'accord de partager solidairement leurs trucs et ficelles, pour vivre aussi bien avec moins.**

**Parce que le Gouvernement veut se montrer proche de son Peuple, il va lui-même s'appliquer la même règle s'il vit avec une personne cohabitante salariée. Solidaire ensemble pour un quotidien rationné.**

La mesure, outre qu'elle restaurera la compétitivité de nos entreprises, fera rentrer de l'argent dans les caisses de l'Etat bien plus facilement que la justice fiscale véritablement trop tortueuse pour l'envisager ! En outre, elle aura l'heureuse conséquence d'inciter l'entièreté de la cellule familiale à travailler. Et plus nécessaire de parler d'égalité des chances et des genres, l'activation des femmes et des jeunes pour rechercher un emploi deviendra nécessaire et donc spontanément naturelle.

Cette juste mesure anti-discrimination prend effet immédiatement et n'est susceptible d'aucun recours.

La crise sanitaire exige de nous des efforts importants et des sacrifices nécessaires. Le gouvernement fédéral a fait sa part, il n'est que juste que chaque citoyen et citoyenne puisse faire la sienne.

Madame, Monsieur, chère jeunesse, chers citoyens et citoyennes, marchons ensemble dans la même direction.

Bien cordialement,

Jean PeuPlus  
Premier Ministre de la Belle Gigue.

**La décision de Jean Peu Plus vous fait peur ?  
C'est ce que vivent pourtant XX personnes en Belgique chaque mois depuis 30 ans !  
Avec nous, vous dites Stop maintenant au statut cohabitant pour les allocataires sociaux  
et les personnes qui n'ont d'autre choix que de recourir aux allocations sociales ?**

# Positionnement des Partis

Réponses des partis politiques belges lors du débat organisé par le Réseau Belge du Revenu Minimum (BMIN) à la chambre des représentants : « Des revenus décents pour tous : la troisième, c'est la bonne ? » le 28 mars 2019.

Question : Le statut de cohabitant doit être réformé en mettant l'accent sur la lutte contre la pauvreté, sur la base des 4 piliers suivants :

- Garantir un revenu au-dessus du seuil de pauvreté pour tous
- Mettre fin aux situations de dépendance
- Mettre fin aux restrictions pour façonner sa propre vie de famille
- La préservation des droits dérivés (après tout, ceux-ci limitent le risque de pauvreté pour certains groupes).

Êtes-vous d'accord avec cette recommandation?

**BMIN**  
BELGIAN MINIMUM INCOME NETWORK

## SPA

Le SPA est favorable à une réforme du statut cohabitant, en partie car l'habitat solidaire ne peut être sanctionner

## PS

Le PS propose de supprimer le statut de cohabitant et en fait l'une de ses priorités.

## GROEN

Groen est favorable à l'augmentation des revenus de remplacements au-dessus du seuil de pauvreté pour aider aussi les cohabitant.e.s financièrement + il faut donner un cadre clair aux CPAS.

## Ecolo

Ecolo est favorable à supprimer le statut de cohabitant et avancer vers l'individualisation des droits. Attention, cette suppression ne peut pas avoir un impact négatif sur d'autres droits (dérivés).

## PVBA/PTB

PVDA/PTB plaide pour la suppression du statut cohabitant et l'individualisation des droits.

## CDH

Le CDH tend vers une individualisation des droits sociaux d'une manière progressive, la première étape consiste en la suppression du statut de cohabitant.

## CD&V

Le CD&V propose des ajustements, pas la suppression du statut. Le coût est trop élevé. Il propose la distinction entre le partage d'un logement et la formation d'une famille. Ils sont d'accord pour l'augmentation des revenus de remplacements.

## OPEN VLD

L'Open VLD est un défenseur des droits sociaux individuels. Mais attention, une individualisation des droits sociaux ne doit pas conduire à de nouveaux pièges à l'emploi.

## MR

Le MR veut prendre en considération l'évolution de la société et est d'accord pour des réformes du statut cohabitant mais n'est pas favorable à une individualisation généralisée des droits en raison des pièges à l'emploi.

## NVA

La NVA n'est pas d'accord avec la réforme du statut de cohabitation. La fraude à domicile doit être combattue au moyen de contrôles approfondis et systématiques.



## L'étudiante et le travailleur.

**Une jeune femme, que nous nommerons J, étudiante passionnée mais fauchée, bénéficie du revenu d'intégration sociale (RIS) pour pouvoir poursuivre ses études, mais tout ne se passe pas comme prévu...**

Les proches de J n'ayant pas les moyens de payer des frais de scolarité dans l'enseignement supérieur, J s'est retournée vers le CPAS de sa commune qui a accepté de lui octroyer un RIS fin qu'elle puisse poursuivre les études de son choix. Lors de cette formation J a rencontré O, un jeune homme de 3 ans son aîné, une histoire d'amour a débutée. Les problèmes ont commencé lorsque O, ayant fini ses études s'est mis à travailler et que le couple a décidé de s'installer ensemble. J ne percevant plus qu'une partie de son RIS, elle est devenue dépendante de son conjoint pour une partie de ses frais scolaire, pas possible de faire face à tout avec un si petit revenu... Une situation pas facile pour un jeune couple...

## Déchirement familial.

**Ne souhaitant pas voir ses revenus de remplacement fortement amputés, elle doit se résoudre à mettre son fils à la porte de la maison le jour où celui-ci reçoit sa première allocation de chômage.**

Suite à une chute, Madame G. n'a plus pu travailler et a touché des revenus de remplacements émanant de la mutuelle. Le fils de madame G., JR. ayant moins de 24 ans et ayant fini ses études a perçu des allocations d'insertion du chômage. Quelle ne fut pas la surprise de Madame G. de voir son revenu de cheffe de famille fortement rabaissé ! Surprise de cette perte de revenu important, après contact avec sa mutuelle madame G. apprend qu'elle et son fils JR. étaient à présent considérés comme des cohabitants. Ne tenant plus financièrement, madame G s'est vue contrainte de mettre son garçon, JR. à la porte. Le Jeune homme est actuellement en maison d'accueil.

## Quand être solidaire coûte cher.

**Dans un souci de solidarité, il décide d'installer un jeune sans-abri chez lui, il s'en mord les doigts !**

Monsieur G a rencontré un jeune vivant à la rue. Touché par sa situation, Monsieur G a offert à ce jeune une aide en lui proposant de venir s'installer chez lui en attendant la régularisation de la situation du jeune. Après avoir été rassuré sur la situation d'endettement du jeune, Monsieur G accepta que le jeune se domicilie chez lui afin de permettre

cette régularisation administrative. Heureux de redonner un peu de sens à sa vie et de vie dans sa maison monsieur G. fut bien surpris d'apprendre que son revenu du chômage se trouvait dès lors rabaissé d'une partie conséquente : les effets du statut cohabitant. Ne tenant plus financièrement, monsieur G s'est vu contraint de demander au jeune de partir. Le jeune homme est actuellement retourné à la rue...

## Grève du trop peu.

**Un homme et son père, vivent ensemble et dépendent tous deux de la pension et de la GRAPA du père. L'homme ne tenant plus de devoir demander de l'argent à son père pour un ticket de bus, entame une grève de la faim.**

Suite à un divorce, Howard, est revenu habiter chez son père qui est pensionné et touche un complément de pension de la Grapa (Garantie revenu personnes âgées). Le père d'Howard Monsieur X. a accepté le retour de son fils mais à la condition que ce retour n'entache pas son revenu, ce qui empêche Howard de demander une aide au CPAS. A 45 ans Howard doit mendier auprès de son père pour s'acheter un ticket de bus. N'en pouvant plus Howard entame une grève de la faim pour dénoncer le statut cohabitant et ses conséquences désastreuses sur la solidarité familiale.

## Visite d'huissier inattendue !

**Monsieur D. avait signé un « bail de colocation ». Tout heureux de cette nouvelle vie et d'un confort retrouvé, il s'est installé avec ses quelques meubles et sa collection de timbres.**

La vie avec ses colocataires semblait harmonieuse jusqu'à la visite d'un huissier qui, pour cause de dette d'un de ses colocataires, est venu noter tous les meubles et la fameuse collection de timbres de Mr D. en vue de saisir les biens pour une mise en vente publique. Mr D. a alerté la presse, et a pris un avocat pour le défendre. Heureux dénouement !

## Présomption de cohabitation démentie !

**Monsieur S. vit dans un petit logement au cœur de Charleroi. Installé depuis peu il a reçu la visite de sa propriétaire pour visiter le logement et s'assurer que Monsieur vit seul puisqu'il y a un permis de location pour personne seule.** La propriétaire, Madame Y. a contacté le CPAS, dénonçant une suspicion de cohabitation. L'assistante sociale connaissant bien Monsieur était fort étonnée. Après échange avec la propriétaire, le malentendu a pu être

éclairci ! Madame Y. ayant vu plusieurs peluches dans le logement, avait imaginé la présence d'un enfant, donc d'une compagne. Monsieur a bien ri, mais un peu jaune quand son assistante sociale lui a raconté cette histoire ! Monsieur n'est pas en cohabitation. L'explication vient du fait que les peluches sont les jouets préférés de son chien.

## Rififi au château !

**D. fille illégitime d'A., entame une nouvelle étape dans la reconstruction des liens familiaux.** Après un long combat pour sa reconnaissance, D. veut rattraper les années perdues et souhaite se domicilier chez son père. Celui-ci refuse de peur de perdre une partie de sa dotation. Ouf sauvé par la disette menaçante, les revenus d'une dotation ne sont pas soumis aux mêmes règles que les revenus de remplacement. D. pourra désormais vivre au château !

## Déontologie et engagement professionnel...

**La famille B. a souhaité anonymement nous faire part de la fin heureuse de leur parcours d'endettement.**

Après un divorce à la suite d'une perte d'emploi et d'une forte dépression, Mr. B se reconstruit doucement, affronte ses dettes et rencontre une âme sœur. Une relation s'installe, qui soutient Mr dans ses difficultés. Pour rester fidèle à ses valeurs professionnelles, l'assistante sociale qui suit Mr depuis le début de son divorce, «oublie » des éléments dans le dossier de Mr, ce qui a pour conséquence qu'il garde son statut d'isolé qui lui permet un remboursement de ses dettes. Grâce à ce répit, Mr a pu rembourser ses dettes et voir le bout du tunnel plus rapidement. Il a souhaité par son témoignage souligner ses profonds remerciements à son assistante sociale à qui il a apporté un bouquet de fleurs lors de la clôture du dossier.

## Covi-idiotie.

En pleine pandémie de Covid il décide librement d'accueillir sa compagne pour vivre dans sa bulle sociale et limiter ses déplacements en suivant les indications des autorités. Bénéficiaire du revenu d'intégration, il est sanctionné par le CPAS de sa commune.

## L'arroseuse arrosée.

**Les assistant.e.s socia.les.ux n'en peuvent plus de passer leurs journées à contrôler les bénéficiaires du RIS.**

Madame B, assistante sociale de son état, fait une conférence de presse devant le Cpas et déclare devant la presse : « je n'en peux plus de contrôler si les gens vivent seul ou pas ! Ce

n'est pas pour ça que je suis Assistante sociale ! » Elle perd son emploi, elle perd son logement et doit se réfugier chez sa mère, pensionnée qui bénéficie de la GRAPA et qui ne peut l'accueillir de peur de perdre ses droits en temps qu'isolée ! Madame B, se retourne vers le CPAS qui l'a licenciée ...

### Drame à Mons.

### En 2021, les pratiques du Forem doivent évoluer, les LGBTQ+ demandent des comptes !

Dominique, enregistré comme un homme au sein de sa commune mais transgenre devient cohabitant : « les preuves sont irréfutables » avait déclaré l'agent de contrôle : « on a retrouvé du maquillage chez lui ». Une stigmatisation et des clichés d'un autre âge ! Ce qui pousse la rédaction de ce journal à se demander si les visites domiciliaires en elles-mêmes ne sont pas stigmatisantes et d'un autre âge !

### Drame évité de justesse dans le Brabant Wallon.

### Une visite domiciliaire tourne au drame, un mort évité de justesse.

Madame L. vit seule dans son appartement d'Ottignies. Madame L. a rencontré récemment monsieur B et une relation s'est tissée entre eux. Madame L est au chômage et subit relativement régulièrement des visites domiciliaires, source de stress énorme pour elle. Stress qu'elle a apparemment communiqué à son compagnon. Lundi matin, 6h, le contrôleur du Forem sonne à la porte, visite domiciliaire ! Madame L. ayant peur d'être considérée comme cohabitante, demande à son compagnon de se cacher durant le contrôle domiciliaire. Celui-ci trouve alors refuge sur la corniche du bâtiment mais chute du 5ème étage. Heureusement, il chute dans la piscine de son voisin, directeur de la banque Beltriche. Pour une fois qu'un banque protège un pauvre, un comble !

### Ils s'aiment mais pas leurs administrateurs de bien !

### Un couple de Verviers désireux de se marier a vécu les plus grandes difficultés pour y arriver, la faute ? Leurs administrateurs de bien !

Le jeune couple, qui s'aime a souhaité se marier. Quel est le problème me direz-vous ? Leurs administrateurs de bien refusent tous les deux que leur client « perdent » une partie de leurs revenus. En cause ? Le statut cohabitant ! Dans ce jeune couple, l'un des deux devait se sacrifier... c'est ça le prix de l'amour ! A force d'insister et de se faire défendre par des associations le couple a finalement pu se marier, c'est monsieur qui a perdu

une grande part de son revenu... ils vécurent heureux tout de même mais chichement... MAIS depuis, pas grâce à leur bonne fée, mais grâce à leur combat et celui d'autres : fini le statut cohabitant pour les personnes en situation de handicap ! Dommage que le couple de Verviers se soit aimé « trop tôt » !

## Petites Annonces

**À vendre lit double.** Peu servi. Devenu inutile pour cause de statut cohabitant. Possibilité de le couper en deux préventivement en cas de contrôle.... Faire offre. Pas sérieux s'abstenir.

**Jeune isolée cherche jeune isolé** avec qui vivre de façon séparée mais quand même en partageant parfois un peu de chiche intimité. Brosse à dents excédentaire s'abstenir.

**Recherche psychologues** pour soutien individuel. Mission : faire accepter aux personnes sous statut cohabitant que vivre seul est bien mieux... pour gagner plus.

**Recherche psychologues** pour soutien familial. Mission : faire accepter aux couples bénéficiaires de revenus de remplacement de gagner moins en décidant de vivre ensemble.

**Les services publics engagent** des détectives privés spécialistes des voyages en solitaire pour effectuer des contrôles domiciliaires. Voir offre sur le site [jmgeneraistiens@belgik.be](mailto:jmgeneraistiens@belgik.be) ...

**Petit pays de l'Union Européenne vend son STATUT COHABITANT. Année 1980. Bonne occasion pour pays désireux d'austérité. Modèle unique, ayant fait ses preuves. Permet de diminuer les allocations de remplacement, d'accroître les inégalités et de restreindre les droits des citoyens.ne.s. Belle rentabilité. Prix à discuter. Faire offre. plus d'infos : [Gouvbelgik@belgik.be](mailto:Gouvbelgik@belgik.be)**

Engagement immédiat. Perspectives d'évolution rapide.

**Vend peignoir tout confort**, deux places pour dissimulation rapide en cas de contrôle. Déjà servi, toujours en bon état. Option capuchon possible. Lavable en machine.

**À louer** brabant wallon : superbe villa spacieuse, jardin, 5 chambres. Idéale pour jeunes travailleurs. Espace de télétravail récemment aménagé. Loyer 2500€/mois + charges. Si loyer divisé en 5 = 500€/mois par personne. À ne

pas rater ! Pas de chien, pas de chat, pas d'animaux exotiques. Pas de chômeur et allocataires sociaux, cohabitants s'abstenir = trop cher pour vous.



**Cohabitant** aimerait s'adjoindre les services d'une personne pour l'aider à chercher dans une botte de paille administrative la part des cotisations sociales que le dénommé « statut cohabitant » lui a subtilisé. Il avait pourtant cotisé comme son voisin nous dit-il mais ne trouve plus trace que d'un morceau dans son dossier chômage.

**Cherche colocataire – famille monoparentale** - partage de loyer, partage de charge, dans maison spacieuse, saine et lumineuse. Échange de services réciproques. Garde d'enfant 1 à 2 soir(s) par semaine afin que chacun.e puisse développer une vie sociale. Seule condition : domiciliation impossible.

**Recherche d'urgence marchand.e de sommeil pas trop malhonnête pour héberger mon compagnon à bon marché. Contact en toute discrétion garantie.**

**Cherche bricoleur.euse** tout terrain, pour aménager un deux pièces en 4 petites pièces pour éviter l'intrusion du statut cohabitant.

**Cherche prof d'économie** intéressé par l'enseignement des conséquences du statut cohabitant sur l'endettement des ménages aux Ministres du Gouvernement fédéral. Moral d'acier et esprit de persuasion recommandé.

**Recherchons les milliers de pionnières et pionniers qui dénoncent le statut cohabitant depuis des décennies** pour une grande photo de « famille ». Les organisateurs ont loué le Heysel pour garantir l'accueil de toutes et tous.





## Témoignage d'une cohabitante :

Quand dans mon couple, tous deux avions un emploi, nous avions de quoi vivre décemment. Avec 2400 euros par mois à trois et un loyer accessible, nous arrivions à boucler nos fins de mois. Hélas, le stress et la santé m'ont rattrapée. Incapacité de travail, mutuelle, notre niveau de vie a changé comme les revenus du couple. A ma réinscription au chômage, nous découvrons que nous étions considérés comme cohabitants. Le revenu du couple a encore baissé. Les gros mois, mon revenu est de 500 euros, 1300 le sien. 1800 pour trois. Et la petite qui grandit tellement vite...

Boucler le budget mensuel était un calvaire car il fallait que tout passe, quitte à ventiler les factures, à demander des paiements échelonnés. Loisirs, sorties, petits extras : on en avait déjà plus, alors, on a diminué les dépenses ailleurs. Sur l'alimentaire, sur nos modes de vie. La chasse aux promos, aux occasions, à la deuxième main et tout ça, ça prend du temps. Tellement, car un rien peut venir perturber le budget, comme les déplacements pour les recherches d'emploi, les tests et entretiens d'embauche. Quel stress d'avoir déjà les 20 euros pour aller à Bruxelles répondre à une offre, en plus du stress déjà normal d'un entretien.

De refus en refus, de mois en mois, entre compter et chasser l'emploi, c'en était trop. Ma famille et moi n'en pouvions plus. Nous nous aimions mais cet amour était sous la pression du manque de tout. Tout a explosé. Hospitalisée deux mois, mon couple séparé, la famille plus que fragilisée. Lui a déménagé avec ma fille, pour quitter les murs de cette rupture. Après ma sortie, après séparation, on a voulu se retrouver quand même, même si le statut cohabitant serait le même problème qu'avant. Entre un peu plus d'argent mais éloignés et ensemble mais dans la difficulté, on a choisi ce qu'il nous semblait le plus important : on a choisi de se remettre ensemble et permettre à notre fille une vie à trois. Avoir une famille c'était notre objectif depuis des années. J'ai réaménagé avec eux et nous avons essayé de nous reconstruire. De nouveau en couple, entre nous, mais difficilement car de nouveau en difficulté financière.

Malgré le peu, il rêvait d'acheter une maison, comme tout le monde, alors on s'est lancés quand même. On a recalculé sur le long terme, on pouvait encore se serrer plus, un temps, afin de devenir quand même propriétaires. Il y avait des travaux à faire, donc on a continué à louer quelques mois. On payait donc les loyers et les intérêts du prêt tout en faisant les travaux les soirées et week-ends. Mais on était plus que serrés, on était trop serrés. C'était le bordel et rapidement, malgré l'enjeu du projet, la tension du trop peu est revenue. Le manque d'argent, la difficulté des semaines a pesé sur nous, et malgré tous nos efforts, tout ce passé commun, nous nous sommes définitivement séparés.

Je suis partie, moi, la cohabitante, la chômeuse. Ma fille a un toit sur la tête et un père qui travaille. Mais plus une famille unie, et pas toujours tout ce qui lui est nécessaire. Je vis seule, sans eux, dans un studio. Comme isolée, je me sens isolée loin d'eux. J'ai accès aux colis alimentaires, j'en donne une grande partie pour ma fille. Je continue à mettre du temps à parcourir les deuxièmes mains pour combler mes et ses besoins. Je peine à trouver de l'emploi. Mes allocations de chômage comme isolée nous permettraient de vivre ensemble, s'il n'y avait pas le passage au taux cohabitant – c'est injuste, j'ai quand même travaillé et cotisé pareil.

Mais sous statut cohabitant, ce serait invivable, on l'a déjà vécu deux fois.

Alors je cherche de l'emploi, avec comme frein cette tristesse d'être seule, de l'échec de l'aspect familial et social de ma vie. Je m'accroche dans la recherche d'un emploi, même si je sais qu'aujourd'hui, il n'y en a pas. Avec un meilleur revenu, je pourrais reprendre ma place dans cette histoire qui était la mienne, auprès de ma fille et de son père.

Ça, c'est mon histoire. C'est l'histoire de quelqu'un qui a eu au moins une chance : je n'ai pas vécu l'histoire d'autres personnes cohabitantes que j'ai pu croiser. Je n'ai pas vécu les contrôles domiciliaires, l'intrusion dans les détails intimes de ma vie qui vide de toute énergie, la contrôlité de gens que la vie contrôle déjà bien assez. Je n'ai pas vu comment ma fille réagirait aux officiels venus fouiller dans les armoires à vêtements et vérifier les brosses à dents. Mais je l'ai entendu. Je sais à quel point c'est encore plus compliqué quand on rentre dans son cocon, quand le dernier espace qui est à soi devient exposé à tout.

Laëtitia



**Banc de désunion**

Ne pouvant pas faire leurs propres choix en raison du statut cohabitant.

**Samira et Medhi**  
vous invitent à leur DÉSUNION.

Celle-ci se déroulera le 22 septembre 2020 à 18h.  
Dans la salle « Parcours et Embûches » à Seraing.



**Oral-B**

PREMIÈRE BROSSÉ À DENTS À DEUX TÊTES  
LA BROSSÉ À DENTS UNIQUE POUR DEUX

**DANS L'INTIMITÉ, CHACUN.E SES DROITS!**

**Ce banc vous a fait sourire, malheureusement, c'est la situation que rencontrent de nombreuses personnes vivant avec des revenus de remplacements. Ces personnes ne peuvent choisir librement de s'engager avec la personne de leur choix....**

**Fini d'être  
des bonnes poires...**

**Laissez-nous vivre !**

**à 2,3,4,5...**

**Pouvoir de vivre**

**Droit à l'aisance**

**Libre en amour  
et vie privée**

**Stop  
au statut  
cohabitant !**

**RWLP**  
Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté



# Texte de Femme :

## Quelle vie dois-je mener ?

Vous aviez oublié de me dire que je faisais partie de la famille d'en bas  
De la famille que l'on divise ; de la famille que l'on humilie à coup de  
« PREUVES et d'ÉPREUVES »  
Mais comment donner des preuves de sa bonne foi de vouloir simplement exister  
pour qui l'on est.

Parfois, je voudrais être épaulée pour faire quelques pas de vie à ses cotés  
Juste pour essayer  
Juste pour voir si c'est vrai qu'à deux c'est mieux  
Pour certains sans doute, mais pas pour moi.

Si je fais le grand saut vers la cohabitation, dès que j'entrerai dans notre foyer  
Le voile de mon estime s'estompera  
La Honte de ne même plus savoir payer totalement le loyer  
Honte de devoir demander un sou pour un trajet de bus ou un pain.

Je perds mon indépendance financière face à mes choix de vie  
Je deviens alors une demi moi ; je ne sais même plus m'échapper si je me suis  
trompée.

Je perds mes droits d'être entière aux yeux de la loi.

Je suis dès lors prisonnière d'un statut qui me paralyse et me fragilise face aux  
aléas de la vie.

Le « bon sens » voudra que ce soit lui le « chef de famille » ; le « bon père de  
famille » et je serai comme aux temps de mes arrières grands-parents une femme  
soumise, une femme dépendante.

Le statut cohabitant c'est comme mettre des menottes aux mains des femmes et  
leur dire qu'elles sont libres.

Geneviève.

Le RWLP était en action  
le 17 décembre 2019  
devant la gare centrale de  
Bruxelles avec d'autres partenaires  
qui luttent aussi  
contre le statut cohabitant  
dont le syndicat des immenses.



**Nouveau chez Malaize !**  
Pour les cohabitants vous pourrez  
avoir deux tickets de caisse séparés pouvant  
servir de justificatif d'isolé auprès de votre  
A.S.



Malaize  
Du côté de la vraie vie  
Mee met 't leven  
Echt wie das Leben

Offre valable jusqu'à épuisement du statut cohabitant  
cumulable avec d'autres promotions du gouvernement



**Votre créateur de placards sur mesures.  
Dissimulation rapide de cohabitants.**

La bêtise du gouvernement  
impose la débrouille  
afin de survivre au quotidien !

- Placard à cohabitants
- Lit escamotable
- Banc à une place
- Chaise sans dossier
- Tabouret sans assise
- Table à 2 pieds
- Armoire sans fond
- Carport pour voiture à un siège
- Commode à demi tiroirs...

Adaptation sans frais  
à tous changements de législation.

Travail soigné, réalisé avec passion par un patron indépendant !

**MENUISANCE**  
Tout pour la cohabitation

Rue de l'Inspection 2 • 9941 Fosse-La-Planque • +32 02 515 44 44 • a-nuisance@youhou.be • www.cohabitation1984.com

**Témoignez à propos du statut cohabitant,  
le RWLP a besoin de vos témoignages.  
Par téléphone, courrier, S.M.S., mail, facebook, Messenger...  
La lutte se fait avec vous !**